



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 25 mai 2021

Délibération n°41-2021 : Versement d'une subvention à l'Institut Régional des Matériaux Avancés au titre de l'exercice 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-3 et L712-3,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 9-1,

CONSIDERANT

Que l'Institut Régional des Matériaux Avancés (IRMA) est une association loi 1901 ayant pour objet toute action de nature à créer, favoriser et promouvoir les développements industriels dans le domaine des matériaux avancés, de l'énergie et de l'environnement ainsi que des technologies associées ;

Que l'UBS, qui fait appel à l'IRMA dans le domaine des matériaux d'avenir et de leur impact sur l'environnement de la fabrication additive, de la programmation et la mise en œuvre d'équipements techniques et spécifiques, souhaite en soutenir le fonctionnement ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés la signature de la convention d'attribution ainsi que le versement d'une subvention de soutien en fonctionnement à l'Institut Régional des Matériaux Avancés sous réserve de corriger les erreurs dans la convention de subvention soulevées en séance.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 23
Membres représentés : 2

Suffrages exprimés : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
Abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Convention d'attribution d'une subvention à l'Institut Régional des Matériaux Avancés